

Modifications proposées au code sportif dans la version du 26 Septembre 2024

3.2.03 - Le classement ligue

Ajout de la mention suivante :

La moyenne du nombre de participants par tournoi sert de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le championnat de France mixte.

3.2.06 - Joueur isolé dans une ligue

Pour valider sa participation au championnat de France mixte, le joueur, désigné par sa ligue, doit disputer au minimum deux tournois mixte (ZST ou tournoi national) pendant la saison en cours, et se voit attribuer les points maximum des ranking ligue au classement national.

Il se verra attribuer les points maximums des ranking ligue au classement national.

3.4.01 - Phases finales des championnats de France

Suppression de l'article relatif aux demi-finales des Championnats de France

Modification des éléments suivants :

Finale des championnats de France Mixte

24 joueurs avec la composition suivante :

- 8 joueurs sélectionnés selon leur classement national après le Play-Off (qui seront désignés TS1 à TS8)
- Les joueurs qualifiés par les Ligues

Le format de la compétition est de double KO à élimination directe.

Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement d'une sélection nationale

Modification de la mention suivante :

Désistement du championnat de France

Les places seront redistribuées aux ligues.